

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 13 septembre 2017

Affiché le 05 octobre 2017

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, Mr Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2^{ème} Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, MM Roland JOANNES, Jean-Pierre BINTZ et Frédéric REYDEL, Mmes Aurélie STEHLIN et Cyrielle GUILLEMAIN.

Absent : ./.

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : ./.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juillet 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Elaboration du PLUi, (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**, présentation du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable), suivi d'un débat
- 5) **Cour d'école, rénovation et mise à niveau du sous-préau. Examen des propositions et des devis. Prise de décision.**
- 6) **Piste cyclable, voie verte, Phase 1 :**
 - Point 1 :** *Présentation du projet définitif et présentation pour validation de la répartition prévisionnelle des coûts à la charge des communes.*
 - Point 2 :** *Autorisation de signature d'une convention avec le département pour la réalisation et l'entretien de cette voie.*
- 7) **BUDGET primitif 2017, décision modificative, manque 20€ sur le compte 739223 qui concerne le FPIC (voté 4 780 en réalité il faut 4 800).**
- 8) **Divers :**
 - Tour de table
 - Compte-rendu des réunions passées :
 - Affaire Koch/Commune, suite
 - Compteur LINKY
 - Espace Horizons, impayés
 - Remerciements
 - Déploiement Fibre optique
 - Lettre locataire de chasse
 - Ouverture classe maternelle.

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juillet 2017

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N°4 –PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :** débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tel que prévu par l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été prescrite le 27 octobre 2015 par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Les études ont été engagées en 2016, notamment la phase diagnostic et enjeux, qui ont abouti au Projet de PADD. Outre les nombreuses réunions de travail, où chacune des communes membres était associée, une réunion avec les Personnes Publiques Associées a été organisée le 6 juillet 2017 sur les volets diagnostic et PADD du PLUi.

A ce stade de la procédure, il convient d'organiser un débat sur les orientations générales du PADD, au sein de chacune des communes et au sein du conseil communautaire de la CCCHR.

Les orientations du PADD visent à répondre à trois grands objectifs qui sont en cohérence avec les objectifs du SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon approuvé le 14 décembre 2016 :

- Assurer un développement économique puissant et structuré, en exploitant au mieux ses atouts.

- Concilier le développement urbain avec une politique de l'habitat et des déplacements garants de la préservation de l'environnement sur l'ensemble de la communauté de communes.
- Conforter la protection de l'environnement avec les enjeux actuels et enjeux de développement durables, délimiter les extensions urbaines compatibles avec la protection des espaces naturels et la préservation des terres agricoles.

Le projet de PADD, annexé à la présente délibération et dûment présenté, est structuré autour des orientations phares suivantes :

- 1. Affirmer le positionnement de la CCCHR au sein de l'armature urbaine en s'inscrivant dans l'organisation urbaine du Schéma de Cohérence territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon approuvé le 14 décembre 2016, défini comme suit :
Ensisheim, pôle d'ancrage, Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et Oberentzen forment un pôle relais «en devenirs, et Meyenheim, Réguisheim et Munwiller sont comprises dans la strate « village ».*
- 2. Tirer partie des atouts du territoire pour organiser le développement économique en :*
 - *Accueillant des activités économiques au sein du tissu urbain (mixité fonctionnelle) ;*
 - *Renforçant et organisant l'offre foncière en vue du développement économique et des emplois et l'organiser ; le développement de l'offre foncière est structurée autour de 3 types de sites d'activités économiques (ZA de type 1, site à rayonnement département et régional (1 site à Ensisheim), ZA de type 2 : site d'activités d'influence intercommunale (Ensisheim, Niederhergheim et Biltzheim) et ZA de type 3 : site d'influence locale (Niederhergheim Est, Oberhergheim, Meyenheim et Réguisheim), ainsi que Niederentzen..*
 - *Développant la politique touristique, culturelle et de loisirs ;*
 - *Confortant et accompagnant les activités agricole et sylvicole ;*
 - *Encadrant l'exploitation des gravières.*
- 3. Conduire une politique de développement résidentiel en adéquation avec l'ambition économique du territoire et la satisfaction des besoins en équipements de manière à :*
 - *Répondre aux besoins en logements dans le respect de l'armature urbaine préconisée ;*
 - *Diversifier l'offre du parc de logements pour permettre un parcours résidentiel complet et pour répondre à l'ensemble des besoins (de 100 à 120 logements à produire par an) ;*

- *Valoriser le cadre et la qualité de vie ;*
- *Assurer un niveau d'équipements et de services en adéquation avec les besoins actuels et futurs.*

4. *Assurer une bonne accessibilité au territoire afin de :*

- *Garantir à long terme une bonne connexion de la CCCHR aux flux régionaux et transfrontaliers et hiérarchiser le système de mobilité interne à la CCCHR ;*
- *Renforcer les alternatives à la voiture individuelle ;*
- *Poursuivre la mise en place du très haut débit.*

5. *Inscrire le territoire dans un développement durable et respectueux de l'environnement, avec la volonté de :*

- *Préserver la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire ;*
- *Valoriser les paysages ;*
- *Limiter la consommation de l'espace*
- *Prendre en compte les contraintes et les risques.*

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal de débattre sur les orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

Sans remarques et sans réserves.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le débat est clos.

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du PADD du PLUI. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

POINT N° 5 – Cour d'école

Monsieur le maire présente les différents devis pour la réfection de la cour de l'école primaire comme le conseil municipal réuni le 24 juillet 2017 l'en avait chargé.

Ces travaux consistent à la mise en place d'un siphon, avec fourniture et pose de tuyaux, fourniture et pose de bordures, fourniture et mise en place d'un enduit de bitume et d'une couche d'enrobés.

Ces travaux permettront également la mise en accessibilité des salles de classes et des sanitaires aux personnes à mobilité réduite.

Après examen des devis et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient le devis de TP SCHNEIDER pour un montant de 23 492€ HT.

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Dit que les crédits inscrits au budget 2017 chapitre 2131 « bâtiments publics » permettent cette dépense.

POINT N° 6 – Piste cyclable, voie verte PHASE 1

Point 1 : Faute d'éléments suffisants, ce dossier est suspendu jusqu'à la prochaine séance.

Point 2 : Faute d'éléments suffisants, ce dossier est suspendu jusqu'à la prochaine séance.

POINT N° 7 – BP 2017 – Décision modificative FPIC

Afin de pouvoir procéder à une écriture d'ordre comptable sur l'article 73925 pour un montant de 4 800€ et relatif au « Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale » (FPIC), il est nécessaire d'ajouter 20€ à la somme de 4 780€ prévue au BP 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide un virement au compte 73925 d'un montant de 20€ à prendre du compte 022 « dépenses imprévues ».

POINT N° 8 – DIVERS

Clôture à 23 h

Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du 18 SEPTEMBRE 2017

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie- Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal		
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----